

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF220

présenté par
M. Mickaël Bouloux

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Compléter l'alinéa 1281 par les mots :

« et des sommes financées par le CIR véritablement allouées à la recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de compléter l'indicateur de performance pour évaluer l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR), en évaluant de manière transparente les sommes véritablement allouées à la recherche.